

Demande de remboursement de frais de scolarité

Vous désirez faire une demande de remboursement de vos droits d'inscription pour une des raisons suivantes :

- ✓ boursier,
- ✓ départ vers une autre école,
- ✓ transfert vers une autre université

Vous devrez renvoyer la demande de remboursement dûment complétée ainsi que les pièces justificatives au service scolarité de l'UFR.



Si vous avez opté pour le paiement échelonné, vous devrez attendre la fin du prélèvement des droits d'inscription pour être remboursé.

N° ETUDIANT :
NOM : NOM D'EPOUSE :
PRENOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
TELEPHONE :
VOUS ETES INSCRIT(E) EN :
Vous avez demandé le paiement échelonné <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Date de la demande de remboursement :
Signature :

PIECES A FOURNIR

Etudiants boursiers

- Une photocopie recto verso de la notification **DEFINITIVE** de bourse
- Un certificat de scolarité
- Un Relevé d'identité Bancaire ou Postal au nom de l'étudiant

Autres cas (⚠ ces demandes ne seront plus traitées après le 15/10/2011)

- Un Relevé d'identité Bancaire ou Postal au nom de l'étudiant
- La carte d'étudiant, les certificats de scolarité et la quittance de paiement des droits

Et selon le cas :

- *Transfert vers une autre université* : un certificat de scolarité de la nouvelle inscription
- *Départ dans une autre école* : un certificat d'inscription

ATTENTION

- Toute demande incomplète sera renvoyée
- Aucun original ne sera restitué

☛ **Dossier à déposer ou à retourner à l'adresse suivante :**

**UFR DROIT ECONOMIE ADMINISTRATION
SERVICE BOURSES
Ile du Saulcy
57045 Metz cedex 01
Tél. : 03.87.31.50.56**

NB : Le cas échéant la demande de remboursement pour les frais de sécurité sociale se fait directement à l'URSSAF 6 Rue Pasteur 57000 METZ